



14ème législature

Question N° : 74627	De M. Bruno Le Maire (Union pour un Mouvement Populaire - Eure)	Question écrite
Ministère interrogé > Finances et comptes publics		Ministère attributaire > Économie
Rubrique > impôt sur les sociétés	Tête d'analyse > crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emp	Analyse > mise en oeuvre.
Question publiée au JO le : 24/02/2015 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bruno Le Maire appelle l'attention de M. le ministre des finances et des comptes publics sur des cotisations versées à l'URSSAF. Dans le cadre du pacte de responsabilité, les petits entrepreneurs indépendants se retrouvent redevables des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales versées à l'URSSAF alors qu'ils en étaient exonérés auparavant en raison d'un faible résultat net. De nombreux entrepreneurs se trouvant dans cette situation avaient déjà signé des contrats avant l'entrée en vigueur de la nouvelle législation. Pour certains d'entre eux, leur assujettissement fragilise l'équilibre financier de leur activité. Il lui demande donc de bien vouloir exposer les actions qui ont été prises afin d'informer les futurs cotisants et si le Gouvernement entend aider les petits entrepreneurs se trouvant dans une telle situation de fragilité financière.